



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fondement scientifique de la fermeture des lieux de culte

Question écrite n° 34273

Texte de la question

Mme Agnès Thill interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur ses recommandations de ne pas ouvrir les lieux de culte. En effet, le mardi 17 novembre 2020, M. le ministre a affirmé que les lieux de cultes « sont des endroits à contaminations. Ce n'est pas pour empêcher les gens de pratiquer leur culte. C'est une mesure de protection qui est encore nécessaire », justifiant ainsi la fermeture des lieux de culte. Or, dans sa note en date du 26 octobre 2020 intitulée « une deuxième vague entraînant une situation sanitaire critique », le Conseil scientifique covid-19 indique en page 28 que « les lieux de culte pourraient rester ouverts, à condition qu'ils respectent les protocoles sanitaires stricts contractualisés ». Les propos de M. le ministre se trouvent donc en contradiction avec le Conseil scientifique, d'autant plus qu'aucune preuve scientifique n'indique que les lieux de culte constitueraient davantage des lieux de contamination que les transports en commun (wagons de train et rames de métro notamment) ou les supermarchés. Par ailleurs, les retours de terrain font état d'un très grand sérieux de la part des autorités religieuses dans l'instauration des protocoles sanitaires : masques obligatoires, distanciations physiques, distribution de gel hydro-alcoolique. Les édifices religieux étant souvent de taille importante, la circulation de l'air et la répartition des fidèles pour limiter les contacts y sont faciles. Ces considérations légitiment pleinement la note du Conseil scientifique covid-19 qui n'émet absolument aucune réserve et aucune restriction à la reprise publique des cultes dans le respect des règles sanitaires. Aussi, elle lui demande sur quels fondements scientifiques il affirme que les lieux de culte sont des « endroits à contamination », motivant ainsi sa décision de fermeture, 15 jours après la note du Conseil scientifique qui affirme le contraire.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Thill](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34273

Rubrique : Religions et cultes

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8344

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)